

Pôle de coordination interministérielle
et de concertation publique

Troyes, le 03 AVR. 2026

Lysiane SCHAAF
Chargée des dossiers ICPE
Tél : 03.25.42.35.66
Mél : pref-environnement@aube.gouv.fr

Unité départementale Aube – Haute-Marne de la DREAL

Joël HOARAU
Inspecteur des installations classées
Tél : 03 51 37 61 74
Mél : ud10-52.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Le 19 juillet 2022, vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation environnementale relative au projet de parc éolien composé de 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes de LHUITRE et de GRANDVILLE.

Au regard des compléments apportés, de l'avis de Météo France du 2 juin 2025 et de votre courrier du 22 juillet 2025 en réponse au courrier préfectoral du 11 juillet 2025, votre demande a été examinée par les différents services concernés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Votre dossier de demande est complet et régulier et peut désormais faire l'objet de l'enquête publique prévue par les articles R. 181-36 et suivants du code de l'environnement en vigueur lors du dépôt de votre demande. En conséquence, j'ai saisi le tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur.

Toutefois, j'appelle votre attention sur les dispositions du 3° de l'article R.123-8 du code de l'environnement qui prévoient que le dossier soumis à enquête publique doit comporter : « *La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.* ».

Ces éléments doivent impérativement figurer dans le dossier ou dans un document spécifique. En l'absence de ces derniers, vous devrez compléter le dossier par un document conforme à ces dispositions.

Je vous rappelle en outre que votre dossier devra comporter l'avis de la MRAe et votre réponse à cet avis. Il devra également contenir les avis de l'agence régionale de santé (ARS), de la direction générale de l'aviation civile, de la direction de la sécurité aéronautique d'État et de Météo France, que vous trouverez en annexe.

Par ailleurs, afin de faciliter la consultation du dossier d'enquête par le public, **il conviendra d'ajouter à votre dossier un sommaire général de toutes les pièces.** Ce sommaire devra figurer à la fois dans les dossiers en format papier et sur la clé USB.

En votre qualité de porteur de projet, vous êtes juridiquement responsable du contenu et de la qualité du dossier. Ainsi, les documents doivent être clairs et lisibles afin de ne pas porter atteinte au droit à l'information et à la participation et de ne pas fragiliser la procédure.

En vue de l'organisation de cette enquête publique, je vous remercie de bien vouloir adresser au pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, 10025 TROYES CEDEX, 2 exemplaires papier de votre dossier dans sa version finale comprenant l'ensemble des éléments susmentionnés, ainsi qu'une clé USB contenant ce même dossier en version dématérialisée. **Toutes les pièces contenues sur cette clé USB doivent être obligatoirement en format PDF.**

De plus, le site internet de la préfecture ne permettant pas la publication de fichiers supérieurs à 40Mo, chacun des fichiers de votre dossier dématérialisé ne devra pas excéder 40Mo.

Un exemplaire papier de votre dossier devra être déposé par vos soins dans chacune des deux communes d'implantation de votre projet, soit un exemplaire respectivement dans les mairies de LHUITRE et GRANDVILLE, impérativement avant le début de l'enquête publique.

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-14 du code de l'environnement, l'enquête publique sera annoncée par mes soins et à vos frais dans deux journaux locaux de l'Aube, quinze jours au moins avant le début de celle-ci. **Afin de préparer cette enquête publique et notamment l'insertion dans la presse de l'avis d'ouverture, je vous remercie de me communiquer par courriel à l'adresse pref-environnement@aube.gouv.fr, sans délai, les coordonnées de :**

- la personne qui recevra le devis (nom, adresse mail, numéro de téléphone), ainsi que le numéro de SIRET de la société et l'adresse postale à laquelle la facture doit être adressée,
- la personne auprès de laquelle le public pourra solliciter des renseignements pertinents sur le projet (nom, adresse mail et/ou numéro de téléphone). Ces coordonnées figureront dans l'avis d'ouverture de la consultation du public destiné à être affiché et publié.

Enfin, la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement prévoit pour la rubrique 2980-1 que l'affichage relatif à l'avis d'enquête publique doit être effectué dans un rayon de 6 km autour de l'installation. **Dans ce cadre, afin d'éviter toute erreur de nature à mettre en échec la consultation, et pour tenir compte des évolutions qui seraient intervenues dans votre projet au cours de l'instruction de votre dossier, je vous remercie de bien vouloir me confirmer ou modifier la liste des communes ci-dessous :**

- | | | |
|-----------------|------------------|-------------------------|
| • ALLIBAUDIERES | • LHUITRE | • SAINT-NABORD-SUR-AUBE |
| • DAMPIERRE | • MAILLY-LE-CAMP | • TROUANS |
| • DOSNON | • ORMES | • VAUPOISSON |
| • GRANDVILLE | • ORTILLON | • VILLIERS-HERBISSE |
| • HERBISSE | • TORCY-LE-GRAND | • VINETS. |
| • ISLE-AUBIGNY | • TORCY-LE-PETIT | |
| • LE CHENE | • RAMERUPT | |

Les services de l'État se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Francis DORGE

SAS VALLANDREUX ENERGIES
213 cours Victor Hugo
33130 BEGLES